



REF : IN20

DURÉE : 2 jours
+ examen optionnel (1h par personne le 3ème jour)

NBR.MAX : 8 pers.

TARIF : nous contacter
formation@fr.tuv.com
Tel +33 (0)1 40 92 23 29

PUBLIC CONCERNÉ

Sociétés agréées ou souhaitant se faire agréer par le COFRAC pour le contrôle des stockages de produits dangereux. Direct. indust., QSE, ...

PRÉ-REQUIS

Connaissance de la législation et des normes en rapport avec cet arrêté.

Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Acquérir la connaissance du contexte normatif et réglementaire

Savoir interpréter les exigences normatives et réglementaires indispensables dans le contexte du contrôle d'étanchéité

Objectifs de savoir faire

Mettre en application ces connaissances sur des cas pratiques (sur cuve de démonstration)

Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques, d'illustrations par des cas concrets et d'exercices - Pratique sur cuve de démonstration

Formateur

Ingénieur industriel sénior - Expertise sur les citernes, contrôles des dépôts et stations services

Contrôle des réservoirs, accessoires et récupérateurs de gaz

Participation à la rédaction du projet de législation française sur le contrôle des détecteurs de fuite

Sanction de la formation

Certificat de compétences en contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 Avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles et à leurs équipements annexes

Contenu de la formation

Programme :

1ère partie : La réglementation et les normes

Arrêté du 18 avril 2008 et annexes
Arrêtés à prendre en compte dans les contrôles
Normes de références.

2ème partie : Étanchéité

Définitions

- Qu'est-ce qu'une fuite ?
- Débits de fuites
- Différentes applications
- Méthodes de contrôles pour les réservoirs et les canalisations

À un instant t : Contrôle acoustique

- Contrôle hydraulique
- Contrôle gaz traceur
- Visuel
- Contrôle de porosité

Permanent : Détecteurs de fuites
Classe 1 à 5.

Lois physiques utilisées.

Suite du programme sur la page 2.



Contrôle d'étanchéité suivant l'arrêté du 18 avril 2008 - Formation initiale

Objectifs de savoir

Cf. Page 1

Objectifs de savoir faire

Cf. Page 1.

Méthodes pédagogiques

Cf. Page 1.

Formateur

Cf. Page 1.

Sanction de la formation

Cf. Page 1.

Contenu de la formation (suite)

3ème partie : Technologie et équipement de contrôle

- Qu'est-ce que le contrôle acoustique
- Ultrasons
- Micro externe
- Débit de fuite
- Pression hydrostatique
- Valeur à appliquer
- Mesures à relever
- Type de rapport d'inspection

Comparaison des méthodes de contrôle acoustique

- SDT
- VSN de Rafibra
- Toda-15 de ITM
- Vacutect de Tanknology

Contrôles particuliers

- RIS et Dopa
- Stratification (norme, ...)

Observation des lieux

Conformité d'une installation

12 Fiches de vulgarisation.

4ème partie : Exercices pratiques

Le plus de TÜV Rheinland

Pratique sur cuve de démonstration;

Examen théorique et pratique de validation des compétences;

Possibilité en inter et en intra de combiner les modules **IN20** et **IN21** pour une formation certifiante sur 3 jours avec un jour supplémentaire d'examen.